

**ULCC | CHLC**

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION PÉNALE (2024)**

**Préparé par  
Aleksander Godlewski  
Secrétaire de la Section pénale**

**Ottawa (Ont.)  
Du 12 au 16 août 2024**

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

Ce document est une publication de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter [info@ulcc-chlc.ca](mailto:info@ulcc-chlc.ca)

## **INTRODUCTION**

[1] Les délégués se sont à nouveau réunis cette année pour assister à la réunion de la Section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC), qui a tenu sa 106<sup>e</sup> réunion à Ottawa (Ont.), du 12 au 16 août 2024.

[2] Cette année, un total de 35 délégués, provenant de douze (12) administrations fédérales et provinciales, ont participé aux délibérations de la Section pénale. En ce qui concerne les délégations provinciales, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas été en mesure d'envoyer une délégation à la CHLC cette année. Pour ce qui est des territoires, les Territoires du Nord-Ouest étaient également absents de la Section pénale lors de la conférence de cette année.

[3] Les délégués ont apporté un large éventail d'expertise en droit pénal au profit de la section, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Parmi ses délégués, on comptait des avocats-conseils en politiques, des procureurs ainsi que des membres du barreau et de la magistrature. Outre des gouvernements et des organismes chargés des poursuites, un certain nombre d'organisations étaient également représentées : le Barreau du Québec; le BC First Nations Justice Council; l'Association canadienne des juges de cours provinciales (ACJC); l'Association du Barreau canadien (ABC); la Criminal Trial Lawyers' Association (Alberta); la Cour du Québec, la Criminal Lawyers Association (CLA); la Nation crie de Norway House; l'Association Québécoise des avocats et des avocates de la défense (AQAAD) et la Commission du droit du Canada.

## **SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

[4] Lors de la séance plénière d'ouverture de la CHLC, le président de la CHLC, Matthew Hinshaw a prononcé une reconnaissance de territoire et des observations préliminaires. L'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a prononcé un mot de bienvenue à l'intention des délégués de la CHLC par vidéo. M. Hinshaw a présenté les membres du Comité exécutif de la CHLC ainsi que Piere Daigneault, directeur exécutif de la CHLC. Les représentants présents des administrations présentent les membres de leurs délégations, et Manon Dostie présente un aperçu des activités sociales de la semaine.

[5] M. Hinshaw a présenté le rapport du président. En séance plénière, Sarah Dafoe a expliqué sept changements proposés au Règlement et à la constitution de la CHLC, qui ont été adoptés – un seul vote ayant été défavorable. En ce qui concerne les affaires financières de la CHLC, des résolutions de nature financière ont été présentées et des résolutions relatives au vérificateur de la CHLC et aux états financiers de la CHLC ont été adoptées à l'unanimité. S. Dafoe a parlé des travaux du comité de nomination. Anny Bernier, au nom de Craig Savage, a fourni une mise à jour des travaux de la semaine de la Section pénale de la CHLC. Christine

Badcock a donné un aperçu du travail de la Section civile de la CHLC. Laura Pitcairn a fourni une mise à jour au nom du comité de révision des rôles<sup>1</sup>.

## RÉUNION DE LA SECTION PÉNALE

[6] La Section pénale s'est réunie le lundi 12 août 2024, à la suite de la plénière d'ouverture conjointe. Anny Bernier, présidente précédente de la section pénale (2023), a présidé la première journée de la conférence au nom de Craig Savage, et Aleksander Godlewski a agi à titre de secrétaire.

[7] A. Bernier a prononcé l'allocution d'ouverture au nom de C. Savage, et A. Godlewski et elle ont fait état de plusieurs points d'ordre administratif à l'intention des délégués présents notamment: le temps prévu pour discuter des résolutions, un rappel de la confidentialité des débats; et la logistique sur la façon d'utiliser Sharepoint et de modifier les résolutions s'il y a lieu. A. Godlewski a également noté que le ministère de la Justice (MJ) – profitant du déroulement de la réunion à Ottawa – enverrait plusieurs observateurs qui seraient présents à la réunion au cours de la semaine.

[8] Matthew Taylor, le représentant de l'administration fédérale, a présenté le rapport du représentant fédéral. M. Taylor a fait état de la difficulté de suivre l'ensemble des divers travaux de la CHLC, ainsi que de l'appréciation que le MJ accorde à la façon dont la CHLC effectue son travail, ainsi que de son importance. Comme point saillant du rapport, M. Taylor a souligné qu'au moins neuf des 150 résolutions examinées par la CHLC au cours des cinq dernières années ont fait de réformes législatives<sup>2</sup>.

[9] Chloé Rousselle a proposé l'approbation de l'ordre du jour de la Section pénale, secondée par L. Pitcairn. L'ordre du jour de la Section pénale a été adoptée à l'unanimité.

## PROCÉDURES D'OUVERTURE

### *Résolutions*<sup>3</sup>

[10] Conformément au paragraphe 4(3) des Règles de procédure, la Nouvelle-Écosse a été la première province à présenter une résolution cette année. Chaque administration et organisme

---

<sup>1</sup> Le procès-verbal de la plénière d'ouverture sera disponible à l'adresse suivante : [https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-\(8\)](https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-(8))

<sup>2</sup> Le rapport écrit du représentant de l'administration fédérale sera disponible à l'adresse suivante : [https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-\(8\)](https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-(8))

<sup>3</sup> Une liste des résolutions avec le résultat de vote pour chacune d'entre elles est disponible séparément en ligne à l'adresse suivante: <https://www.ulcc-chlc.ca/Criminal-Section/Recommendations/2024-Criminal-Section-Resolutions>.

Procès-verbal de la section pénale (2024)

indépendant a présenté une résolution dans l'ordre alphabétique avant de passer à une deuxième résolution, la délégation canadienne présentant des résolutions après les autres délégations.

[11] Au départ, les administrations ont soumis 28 résolutions à l'examen des délégués. Parmi ces résolutions quatre (4) ont été retirées après discussion.

[12] Ultimentement, seule une (1) résolution a été rejetée. Dix-sept (17) résolutions ont été adoptées à la suite d'un amendement. Un tableau des résultats des différentes résolutions se trouve ci-dessous:<sup>4</sup>

**Tableau 1 : Résultats des résolutions de la Section pénale de la CHLC pour 2024<sup>5</sup>**

Résultat de la résolution		Nombre total de résultats	Résolutions
Résolutions adoptées		6	NS2024-01; AB2024-01; AB2024-02; BC2024-02; AB2024-03; ON2024-04
Résolutions adoptées telles que modifiées		18	ON2024-01; ON-CLA2024-01; BC2024-01; Can-ABC2024-01 / Can-CBA2024-01; Can-SPPC2024-01 / Can-PPSC2024-01; NS2024-02; ON2024-02; QC2024-02; SK2024-02; Can-SPPC2024-02 / Can-PPSC2024-02; ON2024-03; QC2024-03; SK2024-03 A, SK2024-03 B; Can-SPPC2024-03 / Can-PPSC2024-03; QC2024-05; QC2024-06; QC2024-07
Résolutions retirées	<i>Retirée</i>	0	
	<i>Retirées après discussion</i>	5	QC2024-01; SK2024-01; QC2024-04; Can-SPPC2024-04 (#1), Can-SPPC2024-04 (#2) / Can-PPSC2024-04 (#1), Can-PPSC2024-04 (#2);
Résolutions rejetées		0	
Résolutions rejetées telles qu'amendées		1	Can-ABC2024-02 / Can-CBA2024-02

<sup>4</sup> Un résumé des résolutions adoptées est disponible sur le site Internet de la CHLC au lien suivant: <https://www.ulcc-chlc.ca/Criminal-Section/Recommendations>

<sup>5</sup> Puisqu'une résolution peut être présentée dans de multiples parties susceptibles de faire l'objet de votes séparées, le nombre total de résultats dans le tableau pourrait ne pas correspondre au nombre total de résolutions.

***Groupes de travail de la Section pénale<sup>6</sup>***

[13] La Section pénale a examiné l'état d'avancement des travaux de cinq (5) groupes de travail, dont quatre (4) ont présenté des rapports d'étape et un a présenté un rapport final.

**1) Groupe de travail sur l'article 490 (rapport final)**

[14] Nadine Nesbitt présente le rapport final du groupe de travail sur l'article 490 du *Code criminel* au nom de Nicholas Reithmeier, président du groupe de travail. Ce groupe de travail a été reconstitué lors de la réunion de la CHLC du mois d'août 2022, et a entrepris un réexamen massif de l'article 490 du *Code criminel* et des éléments fondamentaux connexes de l'article 489.1.

[15] Les membres du groupe de travail sont les suivants : le président, Nicholas Reithmeier (C.-B Prosecution Service), Melissa Adams (Bureau des avocats de la Couronne (Ont.)), Matthew Asma (Bureau des avocats de la Couronne (Ont.)), Erin Cassidy, ministère de la Justice du Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ont.); Michael Fawcett, Bureau des avocats de la Couronne (Ont.); Sandro Giammaria (Justice Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ont.); Michael Gismondi (avocat de la défense – Peck and Company (C.-B)), Pauline Lachance (Directrice des poursuites criminelles et pénales (Qc)) ; James Mallet (Director Civil Forfeiture Office (Alb.), James Meloche (Service des poursuites pénales du Canada – Groupe des avocat(e)s de l'administration centrale) (Ont.)). Michael McEachren (Michael McEachren, Service des poursuites pénales du Canada (Ont.); Nadine Nesbitt, Crown Prosecution Service (Alb.); Emilie Robert (Directrice des poursuites criminelles et pénales (Qc), Marc-Antoine Rock, avocat de la défense (Qc), Heather Russell (Services des poursuites pénale du Canada (C.-B.); Kimberly Stark (Gendarmerie royale du Canada (C.-B.); Kevin Westell (avocat de la défense - Pender Litigation (C.-B)) et Marta Zemojtel (ministère de la Justice du Canada (C.-B.). D'anciens membres du groupe Melissa Insanic (York Regional Police (ON)), Julie Roy (Directrice des poursuites criminelles et pénale, Qc), Martine Sallaberry, Medicine Hat Police Service (Alb.) et Jeffrey Wyngaarden (Bureau des avocats de la Couronne (Ont.) ont cessé d'être membres avant la présentation du rapport final.

[16] Le rapport final du groupe de travail sur l'article 490 est accepté (25-0-0, 25 pour) et ses résultats sont approuvés (Adopté 18-0-7, 25 pour, 7 abstentions).

---

<sup>6</sup> Des copies des rapports sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.ulcc-chlc.ca/Criminal-Section/Reports>

**2) Groupe de travail sur l'article 672.26 et les articles connexes du Code criminel (jurys et aptitude) (Rapport d'étape)**

[17] Le rapport d'étape du groupe de travail sur l'article 672.26 a été présenté par Joanna Wells. Ce groupe de travail a été créé à la suite de la résolution ON2021-03 de la CHLC, dans le but d'examiner l'article 672.26 et les articles connexes du *Code criminel* en vue d'une éventuelle réforme législative sur la façon dont la question de l'aptitude devrait être jugée lorsqu'une personne accusée a choisi d'être jugée par un juge et un jury.

[18] Le groupe s'est réuni douze (12) fois depuis sa création; malheureusement, en raison de l'absence imprévue d'un membre et de la nomination de deux membres du groupe à la magistrature, il n'y avait pas suffisamment de membres disponibles pour poursuivre les travaux et parvenir à une véritable recommandation consensuelle.

[19] Le rapport d'étape du groupe de travail a été accepté, le groupe de travail devant présenter son prochain rapport à la Section pénale de la réunion annuelle de 2025 (23-0-0, 23 pour).

**3) Groupe de travail sur le traitement des animaux dans le Code criminel**

[20] Le rapport d'étape du Groupe de travail sur le traitement des animaux dans le *Code criminel* a été présenté par Nadine Nesbitt, présidente du groupe de travail. Ce groupe de travail a été créé à la suite de la résolution ON2022-03, dans le but d'étudier le traitement des animaux dans le *Code criminel* en vue de formuler des recommandations d'amendements.

[21] Les membres du groupe sont les suivants : Nadine Nesbitt, présidente, (AB AG), Emma Lehrer, (AG C.-B); Adam Badari, (AB AG); Mandy MacLeod, (AB AG); Andrew Davis, (SK AG); Andrew Synyshyn, (Man. Criminal Defense Lawyers' Association); Andrew Cappell, (PG Ont.); Tara Dobec, (PG Ont.); Caitlyn Kasper, (Ont., Services juridiques pour les Autochtones); Melanie Webb, (Association du Barreau canadien, Ont.); Aleksander Godlewski (Justice Canada, Ont.).

[22] Comme le prévoyait la résolution de 2022, le groupe de travail sur le traitement des animaux de la Section pénale a l'intention que toute recommandation de modification au *Code criminel* soit prévue dans le Rapport final d'un groupe de travail conjoint sur les animaux, et le Groupe de travail sur le traitement des animaux de la Section pénale espère que le rapport final du groupe de travail conjoint sur le traitement des animaux soit terminé pour la réunion annuelle de 2025 de la CHLC.

[23] Le rapport d'étape du groupe de travail sur le traitement des animaux dans le *Code criminel* a été accepté (26,0-0, en faveur), le groupe devant fournir son rapport final lors de la réunion de 2025 de la Conférence.

#### **4) Groupe de travail sur les articles 278.1 à 278.94 du Code criminel (« régime des dossiers de tiers »**

[24] Le rapport d'étape du groupe de travail a été présenté par David Parry, coprésident du groupe de travail. La résolution Can-ABC2023-03/Can-ABC-03 a créé un nouveau groupe de travail, dont l'objectif est d'examiner les dispositions actuelles du *Code criminel* « régime de communication des dossiers » (articles 278.1 à 278.4). Le nouveau groupe de travail est présidé par Melanie Webb et David Parry, représentants de l'Association du Barreau Canadien.

[25] Les membres du nouveau groupe de travail sont les suivants : Melanie Webb (avocate de la défense, Ont./ABC), coprésidente; David Parry (Ont. avocat de la Couronne/ABC), coprésident; Janet Dickie, (C.-B., Prosecution Service); Nadine Nesbitt (Alb. Prosecution Service); Kelly Kaip, (Sask., Public Prosecutions); Audrey Olson, (Sask. Ministry of Justice and Attorney General); Anthony Cotnoir (Qc, DPCP); Hugo Caissy (Qc, avocat de la défense); Emma Evans (Ont. Ministère du procureur général); Aidan Seymour-Butler (Ont. avocat de la défense); Cheryl Schurman – (N.-E., Public Prosecution Service); Carla Ball (N.-É., Public Prosecution Service); Annie Piché (Service des poursuites pénales du Canada, T.-N.-O); Morna Boyle (ministère de la Justice du Canada); l'honorable Anouk Desaulniers, (juge, Cour du Québec); l'honorable Eric Tolpannen (juge, Cour de justice de l'Alberta, Association canadienne des juges des cours provinciales).

[26] Le groupe de travail a l'intention de présenter un rapport final pour la réunion annuelle de la CHLC de 2025.

[27] Le rapport d'étape du groupe de travail a été accepté, le groupe de travail devant veiller à de présenter un rapport final à la Section pénale lors de la réunion annuelle de 2025 (26-0-0, 26 en faveur).

#### **5) Groupe de travail sur les exceptions aux peines minimales obligatoires**

[28] Le rapport d'étape du groupe de travail a été présenté par Anthony Cotnoir, président du groupe de travail. La résolution QC2023-03 a créé un nouveau groupe de travail dans le but d'examiner si le rapport de 2013 « *Exemptions législatives aux peines minimales obligatoires* » devrait être mis à jour à la lumière de la jurisprudence récente et des modifications législatives. Le groupe est présidé par Anthony Cotnoir, qui a remplacé Lina

## Procès-verbal de la section pénale (2024)

Thériault cette année comme président du groupe de travail. La résolution habilitante du groupe est la suivante :

De mettre sur pied un groupe de travail (GT), présidé par un représentant du Québec, qui aura pour mandat de mettre à jour, considérant l'entrée en vigueur du projet de loi C-5 (*Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ch. 15, 2022) et les nombreuses décisions récentes qui ont jugé inconstitutionnelles des peines minimales pour des crimes de nature sexuelle commis à l'encontre de personnes âgées de moins de 16 ans, le rapport final de 2013 *Exemptions législatives aux peines minimales obligatoires*. Le GT pourra également émettre ses propres conclusions quant à la pertinence d'incorporer au Code criminel un mécanisme tel que celui dont il est question au paragraphe 36 de l'arrêt *Lloyd* ainsi que la forme qu'un tel mécanisme pourrait avoir dans le contexte canadien.

Adoptée telle que modifiée : **14-2-11** (pour - contre – abstentions)

[29] Les membres du groupe de travail sont les suivants : Anthony Cotnoir (Qc, DPCP) (président); Sheldon Steeves (T.-N.-L., poursuites publiques, ministère de la Justice et de la Sécurité publique); Emma Evans (Ont., MPG); Leah Burt (Justice Canada); Matthias Villettorte (Justice Canada) Dayna Queau-Guzzi (Manitoba, Service des poursuites du Manitoba); et Sylvain Leboeuf (Qc, ministère de la Justice). Le groupe de travail était auparavant présidé par Lina Thériault (Qc, DPCP). Le groupe de travail vise à présenter un rapport sur ses travaux lors de la réunion de Section pénale de la CHLC en 2025.

### *Nouveaux groupes de travail de la Section pénale*

[30] Un nouveau groupe de travail a été créé à la suite d'une discussion et d'un vote lors de la réunion de la Section pénale de 2024, comme indiqué brièvement ci-dessous :

#### **1) Groupe de travail visant la restriction de publication des noms des personnes accusées pénale**

[31] La résolution ON-CLA2024-01 a créé un nouveau groupe de travail dans le but d'examiner si des recommandations devraient être formulées relativement aux restrictions de publication du nom ou d'autres informations d'identification d'une personne accusée, des personnes inculpées – dont le président est à désigner. La résolution habilitante est la suivante :

Qu'un groupe de travail de la CHLC soit formé pour faire des recommandations visant la restriction de publication du nom ou d'autres informations d'identification d'une personne accusée, étant donné la nécessité de protéger les intérêts de la vie privée, la dignité, la sécurité de la personne et la présomption d'innocence relative à cette personne, tout en reconnaissant la sécurité publique et d'autres intérêts de la justice.

Adoptée telle que modifiée (**24-4-1** (en faveur – contre – abstention)).

### ***Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman***

[32] Lors du Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman, le 14 août 2024, les délégués de la Section pénale et de la section civile ont entendu une présentation de Shauna Van Praagh, présidente de la Commission du droit du Canada, intitulée : « Sérieux, surprenant et durable – Le projet de reconstruction d'une commission du droit du Canada ». Les délégués ont eu l'occasion d'entendre la présidente Van Praagh parler du sentiment inspirant et parfois intimidant des possibilités et de l'ampleur attachées à la tâche de reconstruire une agence fédérale dédiée à l'engagement de la population du Canada dans l'évolution du droit<sup>7</sup>.

### ***Séance conjointe : Comité de la diversité et de l'inclusion***

[33] Lors de la séance conjointe de la Section pénale et de la Section civile le mercredi 14 août 2024, Matthew Hinshaw, président du Comité de la diversité et de l'inclusion, a présenté les résultats du Sondage auprès des membres de la CHLC. Ce sondage a été élaboré et mené par la Newfoundland and Labrador Statistics Agency (NLSA), en partenariat avec le Comité de la diversité et de l'inclusion. Matthew Hinshaw a aussi encouragé les délégués à répondre au sondage de 2024.

[34] Le rapport du comité de la diversité et de l'inclusion peut être consulté sur le site Web de la CHLC<sup>8</sup>.

### ***Séance conjointe sur le Groupe de travail mixte sur le traitement des animaux en droit canadien***

[35] Nadine Nesbitt a présenté une session conjointe avec les sections civile et pénale de la CHLC le 14 août 2024, sur le travail effectué à ce sujet par le groupe de travail mixte sur le traitement des animaux en droit canadien<sup>9</sup>

[36] La session conjointe de la CHLC a adopté la résolution suivante :

*« Il est résolu que : QUE le rapport d'étape du groupe de travail sur le traitement des animaux dans le droit canadien soit accepté; QUE le groupe de travail poursuive ses travaux conformément aux instructions de la CHLC; et QUE le groupe de travail fasse rapport à la CHLC à la réunion de 2025. »*

---

<sup>7</sup> (D'autres renseignements sur la Commission du droit du Canada et ses travaux sont accessibles sur la page Web <https://www.canada.ca/fr/commission-droit-canada.html>. La lettre de la présidente Van Praagh, du mois d'août 2024, qui reflète en partie sa présentation à la CHLC se trouve sur le lien suivant :

<https://www.canada.ca/content/dam/lcc-cdc/documents-fr/lettre/13-august-2024-fr.pdf>

<sup>8</sup>Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : [https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-\(8\)](https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-(8))

<sup>9</sup> Le rapport du groupe de travail est disponible à l'adresse suivante: [https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-\(8\)](https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-(8))

## CLÔTURE

[37] Lors de la séance de clôture de la Section pénale, A. Bernier a annoncé que James Meloche avait été choisi par le comité des nominations comme président de la Section pénale pour 2026.

[38] Les délégués ont approuvé la nomination de James Meloche comme président de la Section pénale pour 2026, adopté : 24-0-1 (pour – contre- abstention)

[39] Le président sortant, Craig Savage, a prononcé le discours de clôture de la Section pénale, faisant ressortir la collégialité et le professionnalisme des délégués à la Conférence, ainsi que le plaisir de travailler avec tous les participants à la CHLC. M. Hinshaw et C. Savage ont remercié les interprètes présents à la conférence pour leur travail acharné et leur diligence. A. Bernier a remercié C. Savage et A. Godlewski pour leur travail qui a contribué au succès de la conférence.

### *Plénière de clôture*<sup>10</sup>

[40] Le vendredi 16 août 2024, M. Hinshaw a fait le discours de clôture devant les deux sections la CHLC. Il a remercié le comité organisateur pour le succès du banquet de clôture. C. Savage a présenté le rapport de la Section pénale, indiquant que 28 résolutions avaient été examinées lors de la réunion annuelle de 2024, dont 23 ont été acceptées, 1 rejetée et 4 retirées. C. Badcock a présenté le rapport de la Section civile.

[41] L. Pitcairn a fait le point sur le Comité de révision des rôles et a annoncé que Gregory G. Blue, C.R., présidera le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion de programmes (CCÉGP), succédant à Peter Lown, C.R., à la suite de la retraite de ce dernier à ce poste après de nombreuses contributions au travail de réforme du droit au fil des ans.

[42] M. Hinshaw a déposé une motion – adoptée à l'unanimité - visant à remercier un certain nombre de personnes contribué au succès de la conférence annuelle.

[43] Sarah Dafoe annonce que le comité des nominations a choisi Chloé Rouselle comme nouvelle vice-présidente de la CHLC. Maria Markatos a été nommée à titre de prochaine présidente de la CHLC. Une résolution visant à confirmer les nominations de M. Markatos et

---

<sup>10</sup> Le compte-rendu complet de la plénière de clôture est accessible sur la page Web suivante : [https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-\(8\)](https://www.ulcc-chlc.ca/Annual-Meetings/Annual-Meetings/Ottawa,-ON-(8))

## Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

de C. Rouselle à titre de présidente et de vice-présidente de la CHLC a été approuvée à l'unanimité. M. Markatos a prononcé un discours d'ouverture à l'occasion de sa nomination à la présidence de la CHLC.

[44] Angus Gibbon a indiqué aux délégués réunis – au nom de l'administration hôte de la réunion annuelle de la CHLC de 2025 – qui se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse) du 10 au 14 août 2025.

[45] La Section pénale a terminé ses travaux le 16 août 2024.

---